



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 373-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ 319-2016

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 373-2019 modifiant le règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Municipalité 319-2016 ;

QUE le règlement 373-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 3 décembre 2019;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 3 décembre 2019.

Stéphanie Paquette
Stéphanie Paquette, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière